

<https://belleville69.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article226>

# APAD Assistance Pédagogique A Domicile

- Espace administratif - Administration Elèves - Les élèves à besoins éducatifs particuliers EABEP - Les élèves malades ou accidentés -

Publication date: jeudi 6 décembre 2012

---

Copyright © Circonscription de Belleville - Tous droits réservés

---

Le SAPAD est un service mis en place dans chaque département par l'éducation nationale sous l'autorité de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale.

Il bénéficie à tout élève scolarisé dans une école primaire (dès la grande section), un collège, un lycée (y compris classes post-bac) de l'enseignement public ou privé sous contrat et dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement, pour des raisons médicales (maladie, accident), pour une période supérieure à 2 semaines, hors congés scolaires.